http://sbssa.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article1023

Nouvelles modalités d'évaluation de la PSE

- Enseignements généraux - Prévention Santé Environnement - Documents nationaux -

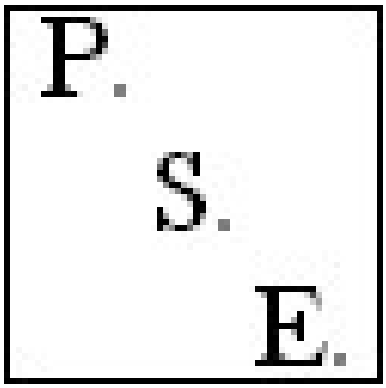

Date de mise en ligne : lundi 17 août 2015

Copyright © ACADÉMIE DE LYON - Tous droits réservés

Les modalités d'évaluation de la PSE sont modifiées par l'**arrêté du 9-7-2015** et publiées au **BO du 23-7-2015** : à partir de la sessions 2016, l'épreuve de PSE en baccalauréat professionnel est évaluée en examen ponctuel terminal pour tous les candidats (excepté pour les candidats en formation continue dans un établissement habilité qui conserve un examen en CCF).
Cette épreuve ponctuelle de 2h est constituée de 2 parties selon la définition que vous trouverez en annexe du texte réglementaire.
Au cours du premier trimestre des classes virtuelles (à distance) vous seront proposées pour vous présenter cette épreuve, le groupe ressources PSE et un groupe de travail spécifique travailleront sur des documents d'accompagnement qui seront diffusés sur le site et présentés lors des formations en présentiel ou à distance.

Arrêté du 9-7-2015 - J.O. du 11-7-2015- NOR

Copyright © ACADÉMIE DE LYON